

Le jeu des 7 erreurs  
ou  
Playbac et la science économique  
Alain Beitone  
Avril 2009

Le groupe de presse Playbac s'est constitué (histoire édifiante) à partir de l'idée de trois amis : mettre au point un jeu de questions/réponses afin d'associer activité ludique et culture générale. Depuis le groupe s'est développé notamment à travers la publication d'une presse destinée aux jeunes (Petit quotidien, Mon quotidien, L'actu)<sup>1</sup>. Selon Wikipédia, en 2009, Play Bac Presse a reçu le Prix Dauphine-IPJ pour sa "*capacité à expliquer l'économie simplement*".

L'un des trois fondateurs du groupe, François Dufour<sup>2</sup>, dispose d'un indiscutable impact médiatique. Il a raconté comment il avait repassé son bac sans réviser et a trouvé dans cette expérience l'occasion de critiquer l'enseignement des SES (Dufour 2007). Il a été l'un des quatre présidents des Etats généraux de la presse écrite initiés par Nicolas Sarkozy. Il est membre du comité exécutif du CODICE.

A deux mois du bac 2009, le groupe Playbac publie un numéro de « Les docs de l'actu » intitulé « Les 100 mots clés de l'économie ». Ce numéro a fait l'objet d'une présentation sur France Info lors d'une journée spéciale consacrée au baccalauréat. A cette occasion François Dufour a de nouveau insisté sur la nécessité d'une explication « concrète » de l'économie.

Notons, sans nous y attarder, que les élèves ou les parents qui achètent cette publication pour préparer le bac ES n'y trouveront qu'une partie de la documentation nécessaire. Des termes comme « changement social », « pauvreté », « anomie », « lien social », « intégration », « exclusion » doivent aussi être maîtrisés par les élèves qui passent ce bac<sup>3</sup>. Impasse, acte manqué ou ...projet de réduction de l'enseignement des SES à la seule économie ?

Remarquons aussi que le vocabulaire retenu est parfois surprenant. Par exemple les termes « Accumulation du capital », « Destruction créatrice », « Demande anticipée », « Développement durable », sont présents dans le programme officiel<sup>4</sup> de SES, mais pas dans les « 100 mots clés ». De façon très révélatrice, le concept de « Justice sociale » qui figure aussi dans le programme officiel, ne figure pas dans la publication de Playbac. Il existe pourtant une littérature économique très solide sur la question de la justice<sup>5</sup>. De ce fait, même dans l'optique d'une limitation à l'analyse économique, l'absence du terme « Justice sociale » est difficile à comprendre. A l'inverse, certains mots sont présents dans la brochure de Playbac et ne figurent pas dans le programme : « commerce équitable », « congés payés », « Temps de travail »<sup>6</sup>. Ces mots ne sont pas sans intérêt, mais pourquoi charger la barque de ce que les élèves doivent apprendre alors que l'on considère en général le programme officiel comme trop lourd.

---

<sup>1</sup> Voir le site du groupe : <http://www.playbac.fr/index.php>

<sup>2</sup> Ne pas confondre avec son homonyme, vice-président d'ATTAC.

<sup>3</sup> A ma connaissance le groupe Playbac n'a pas publié de brochure intitulée « Les 100 mots clés de la sociologie »

<sup>4</sup> Bulletin officiel de l'éducation nationale. Hors série n° 7, 3 octobre 2002. Disponible à cette adresse : <http://www.aix-mrs.ufr.fr/formations/filieres/ses/Filiere/ses.pdf>

<sup>5</sup> Citons : Fleurbaey (1996), Kolm (1972), Hayek (1976/1995), Sen (1992/2000). Dans cette liste très limitative figurent deux Prix Nobels de sciences économiques.

<sup>6</sup> D'autres termes concernant le travail qui sont au programme, ne sont pas dans la brochure : « flexibilité », « Taylorisme », « Fordisme », « salariat », « marché du travail », « chômage ».

Certains termes enfin figurent plusieurs fois dans « Les 100 mots clés de l'économie ». Par exemple, dès l'ouverture, le mot « Action » fait l'objet d'un article à l'occasion duquel le mot « Dividende » est défini. Puis (p. 33) le mot « Dividende » fait l'objet d'un article. Enfin, on trouve un article « Cours d'une action » (p.28)<sup>7</sup>. De même le concept de « Charges » est expliqué dans l'article « Compte de résultats » (p. 20) mais il a déjà fait l'objet d'un article spécifique (p. 15).

Sans nous attarder sur le choix du vocabulaire retenu, nous nous limiterons ici à une tâche simple : examiner, à partir de quelques exemples, la validité des définitions proposées aux élèves.

### Erreur n° 1 : Entreprise

On sait que l'une des critiques récurrentes adressées aux professeurs de SES porte sur le traitement de l'entreprise. Il est donc particulièrement intéressant de voir comment ce concept est traité par ceux qui adressent ces critiques.

On peut lire la définition suivante : « Une entreprise produit et vend des biens et/ou des services dans le but de faire un bénéfice. On dit aussi « société » ou « affaire ». (p. 40).

Passons sur « affaire », mais l'emploi du terme « société » comme synonyme d'entreprise est une erreur manifeste. Selon l'INSEE, au 1<sup>er</sup> janvier 2007, la moitié des entreprises françaises correspondent à des personnes physiques<sup>8</sup>, il n'est donc pas acceptable d'assimiler « entreprise » et « société »<sup>9</sup>, surtout si l'on veut donner aux élèves une image « concrète » de l'entreprise. Quelques lignes plus bas, les auteurs signalent fort justement que 93% des entreprises en France sont des « Très petites entreprises ». Il est peu probable que ces entreprises soient toutes des sociétés !

Mais le plus grave, consiste bien sûr à assimiler l'entreprise et l'objectif « faire des bénéfices ». Le texte de l'article précise même que le « point commun » des entreprises est d'avoir pour but de « gagner de l'argent »<sup>10</sup>. Une précision de méthode s'impose avant d'aller plus loin. Une définition doit à la fois recouvrir tous les objets que l'on entend désigner par le terme correspondant, et elle doit permettre d'établir une distinction claire entre les objets que l'on entend désigner et les autres objets. Par exemple si je veux donner une définition du mot « vache » et que j'indique qu'une vache à un pelage roux, cette définition n'est pas satisfaisante puisqu'elle ne recouvre pas les vaches qui ont un pelage noir ou blanc. De même, si j'indique qu'une vache a des mamelles et allaite sa progéniture, cette définition n'est pas satisfaisante (bien que l'information soit exacte) car elle ne distingue pas les vaches des autres mammifères. Par conséquent la définition du terme « entreprise » doit permettre de recouvrir toutes les entreprises<sup>11</sup> et seulement les entreprises<sup>12</sup>.

---

<sup>7</sup> Trois articles pour « Action », « Cours d'une action » et « Dividende » alors qu'il n'y pas d'article « chômage », le déséquilibre est flagrant et on pourrait s'interroger sur l'existence d'un biais idéologique (voir aussi l'article « capitalisme »). Mais nous laisserons de côté cette question.

<sup>8</sup> [http://www.insee.fr/fr/themes/tableau.asp?reg\\_id=0&ref\\_id=NATnon09222](http://www.insee.fr/fr/themes/tableau.asp?reg_id=0&ref_id=NATnon09222). Les sociétés anonymes ne représentent que 71 173 entreprises sur un total de 2 925 124.

<sup>9</sup> Il est tout aussi erroné d'assimiler comme le fait la publication de Playbac à la même page « propriétaires » et « actionnaires ». Notons que, dans le même passage, les auteurs assimilent « employé » et « salarié ».

<sup>10</sup> Bien évidemment il y a là aussi un enjeu idéologique. Certains insistent sur la recherche du profit par les entreprises pour critiquer ces dernières. Ils opposent la satisfaction des besoins à la recherche du profit et adoptent un point de vue négatif sur les entreprises considérées comme intrinsèquement liées au capitalisme. D'autres, au contraire, insistent sur le fait que toute entreprise recherche le profit pour montrer le caractère universel de l'entreprise, de la recherche du profit et donc du capitalisme. Ce débat n'est pas en lui-même dénué d'intérêt, mais nous ne le traiterons pas ici puisque notre seule préoccupation est la suivante : les définitions proposées aux élèves sont elles exactes ou non ?

<sup>11</sup> Or les entreprises sont diverses du point de vue de leur statut juridique, de leur activité économique, etc.

<sup>12</sup> Il faut notamment distinguer clairement les entreprises des autres organisations productives.

L'INSEE, par exemple, donne la définition suivante : « *L'entreprise est une unité économique, juridiquement autonome, organisée pour produire des biens ou des services pour le marché* »<sup>13</sup>.

Cette définition est tout à fait satisfaisante :

- elle insiste sur le fait que l'entreprise est une « unité économique » (qui permet de distinguer d'autres organisations religieuses ou politiques par exemple ;
- elle souligne que l'entreprise est juridiquement autonome (ce qui permet de distinguer l'entreprise de l'établissement) ;
- elle met l'accent enfin sur le critère de distinction essentiel : l'entreprise produit des biens et des services marchands (ce qui permet de la distinguer d'autres organisations productives qui produisent des services non-marchands).

Au regard de cette définition, la définition proposée par Playbac est donc clairement inexacte. En se limitant aux entreprises qui ont pour finalité la recherche du profit<sup>14</sup>, elle écarte les entreprises de l'économie sociale dont le statut juridique interdit la réalisation d'un profit et la rémunération du capital. Or, ces entreprises de l'économie sociale représentent plus de 200 000 établissements et 2,1 millions de salariés soit 10% de l'emploi salarié total en France<sup>15</sup>. Il ne semble guère satisfaisant d'exclure du champ de la définition des entreprises des organisations productives<sup>16</sup>, qui vendent des biens et des services marchands et qui représentent un poids très significatif dans l'activité économique.

### Erreur n° 2 : Investissement

Les 100 mots clés de l'économie donnent la définition suivante de l'investissement : « *Au sens strict, l'investissement est une dépense engagée par un Etat ou une entreprise dans un bien de production en vue d'en tirer un profit* » (p. 53). Beaucoup de problèmes en quelques mots :

- tout d'abord il est question d'investissement « au sens strict », mais le « sens large » (et donc la spécificité du sens strict) n'est jamais évoqué ;
- l'article (2/3 de page au total) ne fait jamais le lien entre investissement et accumulation du capital (ce terme figure pourtant au programme du bac). De même, l'amortissement est expliqué, mais la distinction entre investissement brut et investissement net n'est pas mentionnée. Enfin la « Formation brute de capital fixe » n'est même pas citée. On peut s'étonner au passage de la façon dont les connaissances sont hiérarchisées : alors que le vocabulaire de base fait défaut, le paragraphe sur le financement de l'investissement évoque les « *business angels* » ;

---

<sup>13</sup> <http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=definitions/entreprise.htm>

<sup>14</sup> Soulignons un point important. Le modèle standard de la microéconomie, défini les entreprises par l'objectif de recherche du profit. Les remarques que nous formulons ici ne constituent pas une critique de ce modèle. En effet, dans une démarche de modélisation, les concepteurs du modèle construisent des types idéaux. Ils sont fondés à « accentuer unilatéralement » (M. Weber) les traits qui leur semblent pertinents. Libre ensuite à chacun de juger de la portée heuristique du modèle ainsi construit. Ce n'est donc pas la même chose de donner une définition de l'entreprise comme objet empirique (la définition est alors un outil de classement) et de définir l'entreprise dans le cadre d'une modélisation particulière. Par ailleurs, il ne semble pas raisonnable de présenter aux élèves de terminale (et a fortiori de seconde) le débat des années 1950 sur le réalisme des hypothèses qui a porté entre autre sur cette hypothèse de maximisation du profit (Friedman, 1953/1995).

<sup>15</sup> <http://www.insee.fr/fr/ffc/ipweb/ip1224/ip1224.pdf>

<sup>16</sup> Voir la liste des catégories juridiques qui correspondent au champ de l'économie sociale. <http://www.insee.fr/fr/ppp/bases-de-donnees/donnees-detaillees/eco-sociale/cj.pdf>. Il faut souligner que la majorité des établissements employeurs de l'économie sociale sont des associations loi de 1901 (« à but non lucratif » donc !)

- la référence au profit est surprenante, puisque les auteurs eux-mêmes évoquent l'investissement de l'Etat (il cite les exemples des routes et des écoles). Peut-on dire que cet investissement public est destiné à réaliser des profits ? D'autant que le mot profit ne figure dans les 100 mots clés.

Là encore, comparons la définition du groupe Playbac et la définition de l'INSEE « *La formation brute de capital fixe (FBCF) est constituée par les acquisitions moins cessions d'actifs fixes réalisées par les producteurs résidents. Les actifs fixes sont les actifs corporels ou incorporels issus de processus de production et utilisés de façon répétée ou continue dans d'autres processus de production pendant au moins un an* »<sup>17</sup>. Cette formulation est certes complexe et elle demanderait à être reformulée pour les élèves, mais elle met l'accent sur l'essentiel : pas de référence au profit, explicitation du fait que l'investissement est un flux, explicitation de la durée d'utilisation du capital fixe (qui permet de distinguer au sein des biens de production les consommations intermédiaires et le capital fixe). Un investissement est donc constitué par un flux de biens (et de certains services dans le cas de l'investissement immatériel) qui permet de maintenir ou d'accroître le stock des actifs qui sont utilisés pendant au moins un an pour produire d'autres biens ou services. Ce stock de bien peut certes être utilisé pour réaliser un profit, mais il peut aussi être utilisé pour fournir un service ou un revenu à son propriétaire (cas des investissements en logement des ménages) ou pour rendre des services à la collectivité (infrastructures publiques)<sup>18</sup>.

Au total la définition proposée dans cette brochure donne une vision inexacte et très incomplète de ce qu'est un investissement<sup>19</sup>. Elle ne permet pas aux élèves de surmonter les difficultés qu'ils rencontrent souvent (différence entre investissement et placement financier, différence entre capital et investissement, différence entre investissement et acquisition de biens durables par les ménages, différence entre bien de capital et consommations intermédiaires, etc.).

### **Erreur n° 3 : Banque et monnaie**

De façon assez surprenante, le terme « monnaie » ne figure pas dans les 100 mots clés de l'économie. Quoi de plus « concret » pourtant que la monnaie pour des élèves immergés dans une économie monétaire ? Quoi de plus important aussi pour une brochure publiée en pleine crise financière au moment où les interventions des banques centrales et le niveau des taux d'intérêt font la une des journaux ? Pas de monnaie donc dans un document destiné à fournir aux élèves les « fondamentaux » de la connaissance économique ! Mais il y a un article « Banque » (p. 6). La définition proposée est la suivante : « *Les banques jouent le rôle d'intermédiaires entre épargnants et emprunteurs (particuliers et entreprises). Elles financent l'économie* ». Rien n'est faux dans cette phrase. Simplement il ne s'agit pas de la définition du terme banque. En effet toutes les institutions financières (et pas les seules banques) financent l'économie en pratiquant l'intermédiation financière. Mais les banques ont une spécificité décisive : elles créent de la monnaie. C'est ce qu'il est

---

<sup>17</sup> <http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=definitions/formation-brute-capital-fixe.htm>

<sup>18</sup> Il faudrait vraiment déformer le sens des mots pour affirmer que lorsqu'une collectivité territoriale construit une crèche, une piscine, une bibliothèque, un collège, etc. elle est motivée par la recherche du profit.

<sup>19</sup> Soulignons que les éléments de base du raisonnement économique ne sont pas évoqués. Par exemple le lien entre investissement et arbitrage intertemporel (lien entre investissement et épargne) n'est absolument pas explicité. Cela est sans doute lié à la façon dont les auteurs définissent le capital (p. 12 où l'iconographie est un homme disposant de liasses de billets !!!!). Le capital n'est pas défini comme un stock, aucune évocation n'est faite du concept de détour de production. L'article « Taux d'intérêt » (p. 92) fait lui aussi l'impasse sur la question du temps. Et ne parlons pas bien sûr du concept d'actualisation qui est pourtant au programme de SES.

essentiel de faire comprendre aux élèves pour les conduire à la maîtrise du concept de « banque ». Or, on sait que les élèves croient que les banques prêtent les fonds qu'elles collectent auprès de leurs clients<sup>20</sup>. Toute la formation des élèves sur ce point consiste à leur faire comprendre un acquis essentiel et très consensuel de la science économique : les banques se caractérisent par leur pouvoir de création monétaire. Mais de cela il n'est pas question dans l'article consacré à la banque dans les 100 mots clés de l'économie ? Les trois paragraphes s'intitulent : « Collecter les dépôts des clients », « financer l'économie » et « Prêter et épargner ». Le texte précise que « la banque utilise l'argent déposée chez elle par ses clients » et qu'elle fait « circuler l'argent ». De création monétaire, il n'est jamais question ! La définition proposée est donc doublement inexacte : elle ne permet pas d'identifier les banques au sein de l'ensemble des institutions financières, elle ne met pas l'accent sur la fonction essentielle des banques : la création monétaire.

#### Erreur n° 4 : Bénéfice et marge

Les 100 mots clés de l'économie consacrent un article au concept de « Bénéfice » (p. 7) qui est assimilé au profit<sup>21</sup>. La définition proposée est la suivante : « *Le bénéfice (profit) est l'argent gagné par une entreprise quand ses recettes (produits) d'une année sont supérieures à ses dépenses (Charges)* » et les auteurs de la brochure précisent : « *Le bénéfice se calcule en déduisant du chiffre d'affaires d'une entreprise tous ses frais* ». Cette approche présente un défaut majeur. D'une part elle alimente une idée reçue chez les élèves selon laquelle l'entreprise « gagne de l'argent » en revendant les marchandises à un prix plus élevé qu'elles ne les achètent<sup>22</sup>. L'idée risque d'ailleurs d'être alimentée par le fait que, dans un encadré, on indique aux lecteurs que les entreprises mondiales qui ont fait les bénéfices les plus importants en 2008 appartiennent assez largement au secteur énergétique (Exxon, Shell, Gaz Prom, Total, ...) <sup>23</sup>. La confusion a d'autant plus de chance de se produire que l'on trouve dans la même brochure un article consacré au concept de « marge » (p. 57). La définition donnée est la suivante : « *La « marge » désigne généralement la marge brute, c'est-à-dire la différence entre le chiffre d'affaire et les coûts de la production d'un bien ou d'un service* ». On voit mal la différence entre cette définition de marge et la définition de « bénéfice ».

Mais il y a plus gênant, à la fin de l'article sur « Bénéfice » on peut lire « *Le bénéfice est l'enrichissement de l'entreprise sur une année. Il évalue sa performance. On le compare souvent au chiffre d'affaire (profitabilité) ou à l'argent investi (rentabilité)* »<sup>24</sup>. Si l'on comprend bien, cela signifie que la profitabilité est le rapport entre le « bénéfice » et le chiffre d'affaire. Or cette définition est manifestement inexacte. J.P. Simmonet, par exemple, donne la définition suivante de profitabilité :

---

<sup>20</sup> Ils se représentent une banque comme une sorte de cagnotte où certains déposent et d'autres empruntent. Cela correspond à ce que faisaient les Caisses d'épargne avant de devenir des banques ou ce que font encore aujourd'hui les institutions financières non bancaires. Bien sûr les banques ont aussi cette activité de collecte de l'épargne, de transformation et de placement, mais ce qui les caractérise de façon spécifique en tant que banques, c'est leur pouvoir de création monétaire.

<sup>21</sup> Cette assimilation est évidemment discutable, mais nous ne nous attarderons pas sur ce point.

<sup>22</sup> Cette idée reçue est périodiquement alimentée par les médias et certains milieux professionnels qui s'indignent du fait que le prix de vente des fruits et légumes ou du poisson dans les supermarchés est très supérieur au prix payé aux producteurs.

<sup>23</sup> Là encore les médias ne manquent pas de mettre l'accent sur la différence entre le prix du pétrole sur le marché mondial et le prix à la pompe.

<sup>24</sup> Passons sur l'emploi du terme « argent » à la place de capital. On voit par là que la volonté d'employer un langage « simple » à la place du « jargon » de la science économique conduit à la confusion. Les élèves, par exemple, ont beaucoup de peine à comprendre la différence entre la monnaie et le capital. Ce n'est pas en employant un mot pour l'autre qu'on les aidera à comprendre les phénomènes économiques.

« La profitabilité (nette) évalue la différence entre la rentabilité (nette) et le taux d'intérêt réel à long terme, mesuré comme le taux des obligations émises par le secteur privé déflaté des évolutions du prix du PIB. La profitabilité est donc une mesure de la rentabilité de l'investissement productif, nette du coût de l'argent »<sup>25</sup>. Quant à la rentabilité c'est un rapport entre un flux (le profit) et un stock (le capital), parler « d'argent investi » c'est ajouter à la confusion car l'investissement est un flux.

#### **Erreur n° 5 : Valeur ajoutée**

La brochure de Playbac comporte un article sur « Valeur ajoutée » (p. 96). Cet article ne pose pas de problème majeur. Si la définition initiale est un peu générale (« La valeur ajoutée est la richesse, la valeur nouvelle créée par une entreprise ») on trouve dans le corps de l'article une explication satisfaisante du calcul de la VA. Petit problème cependant : le dernier paragraphe s'intitule « A qui est-elle redistribuée ? », or le concept de redistribution a un sens précis et le partage de la valeur ajoutée relève de la répartition primaire des revenus et non de la redistribution. Le problème c'est qu'à la page précédente figure un article TVA avec un exemple d'où il ressort que la rémunération de la main d'œuvre fait partie des consommations intermédiaires. L'exemple indique en effet que, pour calculer la TVA, on retranche du prix de vente les « dépenses » (« matériaux et main d'œuvre » précise-t-on). Or, comme on le sait, les salaires sont une composante de la valeur ajoutée et dans le calcul de cette dernière ils ne peuvent être assimilés aux « matériaux » (les consommations intermédiaires).

#### **Erreur n° 6 : Représentativité syndicale**

L'article « Syndicat » de cette brochure publiée en 2009 comporte un paragraphe intitulé « Tous les syndicats sont-ils représentatifs ? », on peut y lire : « *Cinq syndicats professionnels (CGT, CFDT, FO, CFTC et CGC) sont considérés comme représentatifs d'après la loi, car ils respectent certains critères (transparence, effectifs, ancienneté, respect des valeurs républicaines...)* ». Ici on donne aux élèves une information obsolète. En effet, et c'est un changement considérable, la loi a évolué sur ce point de façon décisive<sup>26</sup> : depuis 2008, la représentativité syndicale repose sur les résultats électoraux des syndicats. Il faut souligner que le vote de la loi a été préparé par une négociation entre les partenaires sociaux et a donné lieu à une déclaration commune du MEDEF, de la CGT et de la CFDT. Les organisations syndicales qui n'étaient pas jusque là reconnues comme représentatives (Solidaire et UNSA notamment) tirent avantage de ces nouvelles règles (voir les résultats des récentes élections professionnelles à la SNCF<sup>27</sup>) qui poussent aussi à des regroupements syndicaux et qui vont donner une légitimité plus grande aux accords négociés dans les entreprises et dans les branches.

Il est dommage qu'un changement social de cette importance ne soit pas signalé.

---

<sup>25</sup> <http://www.lyc-arsonval-brive.ac-limoges.fr/jp-simonnet/spip.php?article192>, il rappelle la filiation du concept (Keynes, Tobin, Malinvaud). Voir aussi le rapport du Sénat sur les déterminants de l'investissement : <http://www.senat.fr/rap/r02-035/r02-03513.html>

<sup>26</sup> <http://www.vie-publique.fr/actualite/panorama/texte-vote/loi-du-20-aout-2008-portant-renovation-democratie-sociale-reforme-du-temps-travail.html#>

<sup>27</sup> <http://www.latribune.fr/entreprises/services/transport-logistique/20090326trib000359689/elections-professionnelles-a-la-sncf-forte-poussee-de-sud-rail-et-uns.html>

### Erreur n° 7 : Economie de marché et concurrence

Les 100 mots de l'économie comportent aussi un article sur « Economie de marché » (p. 36). Passons sur l'assimilation entre économie de marché et recherche du profit<sup>28</sup>. Rien dans cet article ne permet aux élèves de comprendre en quoi l'économie de marché est un mode de coordination et une procédure d'allocation des ressources<sup>29</sup>. Il est question de « dictatures communiste », de Cuba, de la Chine, de la Corée du Nord, de l'URSS, mais il n'est pas question de prix relatif, d'incitation, d'innovation, il n'est pas fait mention de la concurrence comme procédure de découverte et de diffusion de l'information, etc. De plus l'article comporte une erreur manifeste, on peut y lire : « *De plus certains secteurs échappent à l'économie de marché. Ainsi, en France, les secteurs de l'éducation, des transports et de la santé relèvent de l'Etat* ». On frémit en lisant cela ! L'enseignement privé a-t-il été nationalisé en même temps que les transporteurs routiers, les taxis, les compagnies aériennes, les médecins libéraux et les cliniques privées, les laboratoires pharmaceutiques ?

L'article « Concurrence » (p. 21) comporte une erreur habituelle : la confusion entre les modèles théoriques et les objets historiques dont il s'agit de rendre compte. On peut lire en effet : « *La doctrine de la concurrence « pure et parfaite » est un modèle vers lequel tendent les économies de marché* ». Très peu d'économistes, sinon aucun, seront disposés à admettre une telle formulation. Depuis Adam Smith au moins nous savons au contraire que les acteurs économiques (et notamment les entreprises) agissent en permanence pour restreindre la concurrence, bénéficier de mesures protectionnistes, etc. Que le modèle de la concurrence pure et parfaite ait une certaine portée heuristique, c'est indiscutable. Il constitue, par exemple, un cadre simple à partir duquel on peut comprendre le rôle des prix relatifs dans les choix des producteurs et des consommateurs, mais que les économies telles qu'elles fonctionnent effectivement soient animées d'une « tendance » à se conformer à ce modèle c'est manifestement inexact. Ajoutons que pour beaucoup d'économistes, le modèle de la concurrence pure et parfaite appartient à l'histoire de la pensée économique plus qu'à la science en train de se faire. La plupart des modèles économiques actuels prennent en compte la concurrence imparfaite, les asymétries d'informations, les institutions, etc. D'ailleurs, dans le même article, on peut lire quelques lignes plus loin « *La concurrence « pure et parfaite » est difficilement transposable dans la réalité* ». Si le modèle est difficilement transposable, comment les économies peuvent-elles tendre vers ce même modèle ?

### **Conclusion : La critique est aisée, mais l'art est difficile**

On pourra sans doute trouver que ce texte illustre un pointillisme professoral et une forme de cuistrerie. Mais mon objectif, en rédigeant ce texte est ailleurs :

- je souhaite montrer tout d'abord que la diffusion de la connaissance économique est une tâche ardue, pour les professeurs comme pour les journalistes. Il est sans doute possible, comme je viens de le faire pour une publication de presse, d'épingler tel ou tel manuel

---

<sup>28</sup> Il faudrait revenir à Braudel ! Notons cependant qu'en bas de l'article figure un petit encadré où l'on demande aux élèves de ne pas confondre capitalisme, libéralisme et économie de marché. Le conseil est très judicieux. Cependant dans cet encadré il n'est pas question de l'économie de marché dont la différence avec le capitalisme n'est pas explicitée.

<sup>29</sup> L'article « Economie de marché » est l'un des rares articles où un économiste est cité, il s'agit d'A. Fourçans. A mon sens, sur ce sujet, il aurait été plus pertinent de se référer à Guesnerie (2006).

scolaire. Mais il serait bien préférable que la presse et le monde de l'éducation s'associent pour élever la qualité moyenne de la formation et de l'information économique.

- J'ai délibérément écarté les aspects idéologiques du débat. Par exemple dans ma critique du passage des « 100 mots clés de l'économie » consacré à l'économie de marché je me fonde essentiellement sur la littérature orthodoxe ou autrichienne et pas sur une critique altermondialiste. Le débat politique et idéologique est légitime et nécessaire en démocratie. Mais du point de vue de la formation et de l'information, nous devrions nous fixer pour objectif de donner aux élèves, aux étudiants, aux lecteurs, aux auditeurs, les outils intellectuels d'une pensée autonome. Cela suppose une formation et une information rigoureuses (et donc cela suppose que l'on ne confonde pas employé et salarié, investissement et capital, monnaie et épargne, etc.). Je souhaite montrer ainsi que les attaques contre l'enseignement des SES quand elles portent sur des questions idéologiques (les SES sont-elles défavorables à l'entreprise et à l'économie de marché) passent à côté de l'essentiel. Notre tâche devrait consister d'abord à s'assurer que les élèves (et les lecteurs ?) savent exactement ce que sont une entreprise, une banque et une économie de marché.

### Références bibliographiques

- Dufour F. (2007), Comment ne pas rater son bac ?, Libro
- Fleurbaey M. (1996), Théories économiques de la justice, Economica.
- Friedman M. (1953/1995), Essais d'économie positive, Litec
- Guesnerie R. (2006), L'économie de marché, Editions Le Pommier
- Hayek F. (1976/1995), Droit, législation et liberté. Tome 2 Le mirage de la justice sociale, PUF, Coll. Quadrige.
- Kolm S. C. (1972), Justice et équité, Editions du CNRS.
- Sen A. (1992/2000), Repenser l'inégalité, Seuil.